



UNIVERSITY OF OTTAWA
HEART INSTITUTE
INSTITUT DE CARDIOLOGIE
DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

**CONFORMITÉ À LA LOI SUR L'ACCESSIBILITÉ
POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES
DE L'ONTARIO (LAPHO)**

Commentaires sur l'accessibilité

Nom de la personne qui reçoit les commentaires :

Date des commentaires :

Nom du patient (facultatif) :

Coordonnées :

Problème soulevé :

Suivi :

- 1) Répondre à la personne et accuser réception de la plainte.
- 2) Transmettre le cas à la personne ou au service concerné de l'hôpital.

- .. Qualité
- .. Gestion du risque
- .. Relations avec les patients
- .. Communications
- .. Gestion des installations
- .. Directeurs/gestionnaires/personnel
- .. Technologies de l'information
- .. Personnel administratif et de soutien
- .. Bénévoles
- .. Haute direction
- .. Autre :

- 3) Discuter des mesures à prendre.
- 4) Demander à la personne la plus apte à le faire de s'engager à faire le suivi auprès du patient.
- 5) Documenter le suivi : appels téléphoniques, courriel, etc.

Conclusion :